

Titre à finalité professionnelle Agent de prévention et de sécurité + SSIAP 1

Mis à jour le 28 mars 2024

Conditions d'entrée et prérequis

- Maîtrise de la langue française orale et écrite niveau B1
- Autorisation préalable à l'entrée en formation, casier judiciaire vierge
- Aptitude Médicale pour examen du SSIAP 1

Public visé

Demandeur d'Emploi avec un projet validé par France travail, ou Mission Locale ou Cap Emploi

Rythme

Temps plein

Durée en centre

350 heures

Durée en entreprise

70 heures

Validation

- TFP APS et SSIAP 1 : épreuves théorique et pratique conformément au référentiel de certification.
- SST mise en situation pratique selon grille certificative SST
- Avis Habilitation Electrique selon norme NFC 18510

Certification

Oui

Modalités d'évaluation

- Diplômes SSIAP 1 et TFP APS
- Carte de Sauveteur Secouriste du Travail
- Avis Habilitation Electrique

Entrée et sortie

Objectifs professionnels

Connaître les missions de l'agent de prévention de sécurité et de l'agent de sécurité incendie

Contenu

TFP APS

- Environnement juridique de la Sécurité Privée
- Appliquer l'article 73 du code de procédure pénale
- Premiers secours, SST
- Gestion des conflits et des situations conflictuelles dégradées
- Communication stratégique
- Gestion des risques incendie
- Sensibilisation aux risques terroristes
- Surveillance et gardiennage – Contrôle, ronde, consignes
- Palpation de sécurité et inspection des bagages
- Evènementiel spécifique
- Vidéo surveillance

SSIAP 1

- Le comportement du feu
 - Réglementation incendie dans les ERP et IGH
 - Installations techniques et principaux matériels de sécurité incendie
- SST Sauveteur Secouriste du Travail
Habilitation Electrique

Modalités pédagogiques

Alternance de cours théorique et mise en situation pratique
Plateau technique agréé SSIAP, TFP APS, TP A2SP

Profil des intervenants

Formateurs SSIAP 3, agréés SST et formés aux modules spécifiques du TFP APS

Les plus

Taux de certification : 90 %

Délais et modalités d'accès

Entrée en formation sous réserve d'obtention d'une autorisation préalable décernée par le CNAPS et d'une Aptitude Médicale conforme à l'arrêtée de Mai 2005 régissant les missions d'agent incendie

Financements possibles

Financement pris en charge par la Région Grand Est

Référent handicap

Titre à finalité professionnelle Agent de prévention et de sécurité + SSIAP 1

permanente

Non

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Nord
- rue Monseigneur Pelt BP 55130
57074 METZ
- greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr
- 03 87 76 40 31
- SIRET : 19570057000037